



storaenso

Nom :

Prénom :

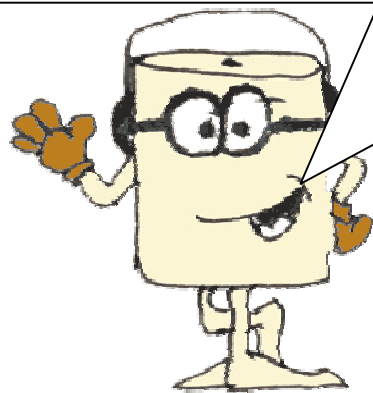
Secteur :

.

...

Avec vous, Stora Enso
mise sur la prévention.

Vous devez donc respecter scrupuleusement
ces consignes.



*Devenez acteur de
la sécurité et de
l'environnement*

STORA ENSO CORBEHEM

+ 5, Rue de Corbehem
62117 BREBIERES

) Tel: 03 27 92 32 00 - : Fax : 03 27 92 33 68

Mot de bienvenue :

Vous venez de suivre une formation initiale « Accueil Nouvel Arrivant » qui est destinée à vous éclairer sur l'activité de notre établissement et notamment sur les risques éventuels auxquels vous pourriez être confrontés.

Après avoir visionné le film et répondu au questionnaire, vous allez donc effectuer votre première mission chez Stora Enso Corbehem. Je vous souhaite beaucoup de succès dans l'exercice de votre métier et vous rappelle néanmoins que, sur le territoire national, les intérimaires et les nouvelles recrues paient un lourd tribut en accidentologie.

Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour garantir votre intégrité physique et mentale. Il vous appartient néanmoins de respecter les consignes de sécurité applicables au site et à ne prendre aucun risque.

Jacques Fackeur
Directeur Général



BRUIT DANS NOTRE ENVIRONNEMENT :

Chaque mois, Stora Enso réalise des relevés de niveau sonore en limite de propriété. Notre arrêté préfectoral nous demande de ne pas dépasser 65 dB(A) le jour et 55 dB(A) la nuit.

LA GESTION DES DECHETS :

L'usine génère différents déchets :

- Déchets solides
- Déchets liquides

<i>Déchets solides</i>	<i>Déchets liquides</i>
Bois Métaux Papier Écorces Boues Emballages bois, plastiques	Produits chimiques Huiles Graisses

Des bennes sélectives permettent de trier, en différents endroits de l'usine, nos déchets et qui seront regroupés par nature sur notre déchetterie avant leur valorisation.

Des précautions doivent être prises lors du stockage et de la manutention.

Afin de favoriser la revalorisation des déchets, il vous appartient de les trier à la source...



LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'EAU :

L'eau est indispensable dans notre process. Elle est utilisée à tous les stades de fabrication, depuis l'écorçage des rondins, à la transformation du bois en pâte. Au début du process papier, le mélange de pâte est constitué de 0,5% de matière solide et de 99,5 % d'eau.

L'eau est prélevée de la Scarpe (rivière qui passe à travers l'usine), elle est traitée avant d'être envoyée dans l'usine.

Une fois utilisée par les différents secteurs, l'eau sera renvoyée vers la station d'épuration interne où elle sera dépolluée avant d'être restituée à la Scarpe.



Station d'épuration

La pollution de l'eau est constituée essentiellement de matières en suspension, de matière organique, de phosphate et d'azote. L'évaluation de la matière organique s'effectue par l'analyse de la DCO (Demande Chimique en Oxygène), la DBO (Demande Biochimique en Oxygène).

Des contrôles sont effectués journalièrement au niveau de notre rejet, mais aussi en amont et en aval de l'usine dans la Scarpe afin de surveiller son impact sur l'environnement.

L'AIR :

La combustion des éléments organiques (gaz) génère des polluants. Nous devons donc surveiller en permanence les rejets des cheminées. Des analyses sur les poussières, les concentrations en oxyde de Carbone, de Soufre et d'Azote sont effectuées

Sommaire :

<i>Engagement de la Direction en matière de sécurité</i>	4
<i>Plan du site</i>	5
<i>Quelques explications sur les étapes du process</i>	6
<i>Ordre et propreté</i>	8
<i>Risques « papetier »</i>	9
<i>Conduite des engins</i>	10
<i>Opération de levage des charges</i>	11
<i>Le bruit</i>	12
<i>Travaux électriques</i>	13
<i>Consignations des fluides</i>	13
<i>Travaux spécifiques</i>	13
<i>Risques chimiques</i>	14
<i>Atmosphère Explosive (ATEX)</i>	15
<i>Les psychotropes</i>	16
<i>Droit de retrait</i>	16
<i>Conduite à tenir en cas d'incident</i>	17
<i>Les impacts environnementaux</i>	18



ENGAGEMENT DE LA DIRECTION EN MATIERE DE SECURITE

Aucune situation, aussi urgente soit-elle, ne peut justifier une prise de risque pouvant mettre en danger les personnes ou mettre en péril nos biens.

Chacun d'entre nous, à tout niveau, doit être conscient de sa responsabilité personnelle et collective vis à vis de la sécurité.

La direction s'implique en étant «leader» dans la démarche en termes d'exemplarité et exige, dès à présent, la même rigueur de la part de l'encadrement.

C'est ainsi que le Comité de Direction de Stora Enso Corbehem s'engage à apporter à chaque responsable les moyens indispensables pour assurer en permanence la sécurité du personnel et des installations.

Nous le ferons dans la concertation avec chacun et avec les instances représentatives.

Nous veillerons également dans le cadre de nos responsabilités et de nos travaux, à ce que les critères de sécurité soient systématiquement examinés avant toute décision concernant nos activités, nos travaux, nos équipements et nos investissements futurs.

Nous examinerons régulièrement les résultats des actions que nous aurons lancées afin de veiller à nous améliorer de façon continue. Notre objectif principal est de préserver la santé physique et mentale de nos collaborateurs.

J. Fauckere
Directeur Général

M. Dormieu
Directeur des
Ressources Humaines

S. Pereira
Directeur de Production

B. Boequillon
Directeur Administratif

B. Cousyn
Directeur Technique

H. Poudroux
Expert Energie

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT

ACCIDENT



Alerter un Sauveteur Secouriste du Travail (listes **SST** affichées sur les armoires à pharmacie)
SST délivre les premiers soins



INCENDIE



Alerter un Équipier de Première Intervention (EPI)

EPI intervient sur le sinistre



Appeler prioritairement le **18** (à partir d'un poste fixe)

A partir d'un portable (faite le 03 27 92 32 00

Intervention du Service Incendie et du Service Médical



Intervention du Service Incendie sur le sinistre



En cas d'évènement grave : intervention des Secours Extérieurs.



En cas d'évènement grave* : intervention des Secours Extérieurs.



Consignes particulières en cas d'accident :



PROTEGER – ALERTE – SECOURIR

Lors de l'appel des secours internes, indiquer :

- Le lieu exact où se trouve la victime,
- Le nombre de victime(s),
- Les circonstances de l'évènement,
- La nature et l'importance des lésions ou des symptômes.

Des armoires à pharmacie se trouvent dans les différents services. Tout accident, même bénin, et tout presque-accident doit être signalé rapidement à votre responsable. Un rapport d'accident sera alors rédigé dans les 24h.

Consignes particulières liées à l'incendie :

N'encombrez pas l'accès aux issues de secours et aux extincteurs : ils doivent rester visibles et accessibles en cas de besoin.



* En cas d'évènement grave nécessitant une évacuation :

- Gardez votre calme – n'empruntez pas les ascenseurs et ne créez pas d'appel d'air.
- Suivez les instructions de votre guide ou de votre chef d'équipe en empruntant les itinéraires prévus puis rejoignez le point de rassemblement (cf : plan de l'usine p.5).

LES PSYCHOTROPES

Les effets de l'alcool sont :

- Un sentiment d'invulnérabilité,
- L'impatience, l'agressivité,
- Une sous estimation des risques,
- Un champ visuel rétréci, les yeux sensibles à l'éblouissement,
- Un sens de l'équilibre perturbé, des gestes moins précis,
- Une résistance physique diminuée,
- La fatigue apparaît plus rapidement.

Quelques constats :

0,3g/l = Réflexes lents, vision diminuée
 0,5 à 1,5g/l = Perte de réflexes.
 1,5 à 3g/l = Ivresse, perte de l'équilibre.



Les drogues peuvent générer des dépendances psychologiques et des troubles graves. Par ailleurs, les médicaments de certains traitements peuvent provoquer des effets secondaires : lisez impérativement les notices et prenez ce risque en compte.

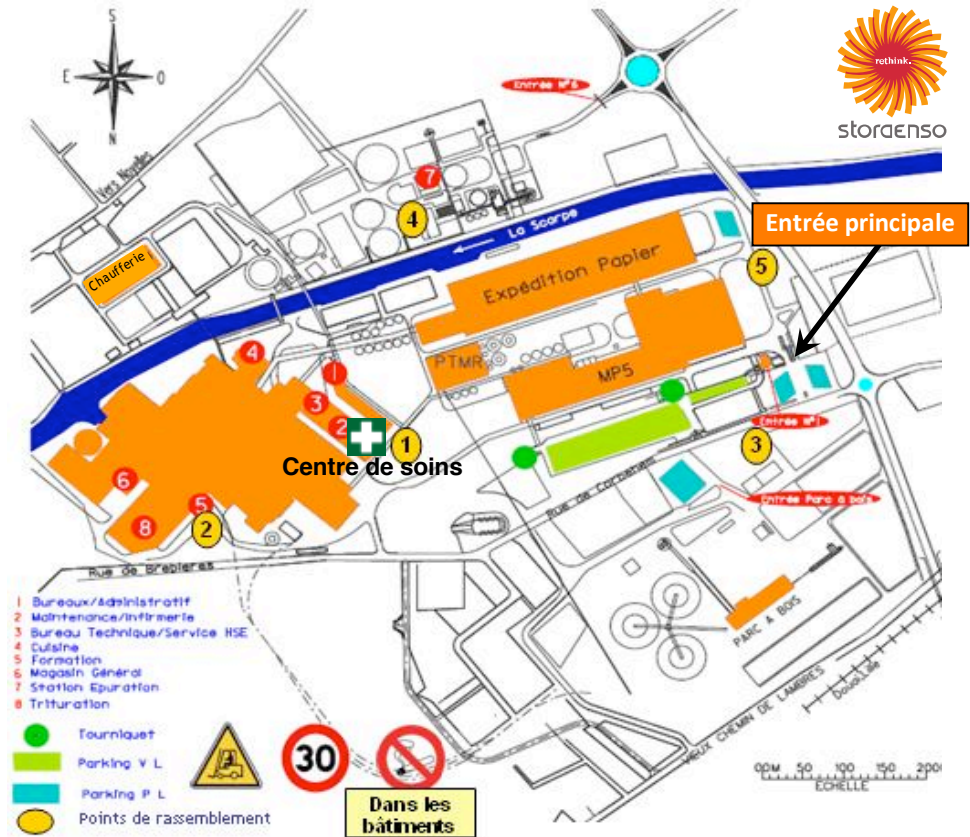
En matière d'incendie en papeterie, les risques sont multiples (papiers, bois et autres produits inflammables). De plus, la loi sur le tabagisme passif stipule qu'il est interdit de fumer dans les espaces publics couverts. Deux motifs majeurs pour respecter l'interdiction de fumer sur le site.

Ces éléments sont aussi repris dans le Règlement Intérieur.

LE DROIT DE RETRAIT

Tout salarié qui aurait un motif raisonnable de penser qu'une situation de travail présente un danger grave ou imminent pour sa vie ou sa santé ou celle d'une autre personne, doit en avertir immédiatement l'employeur ou le service HSE. Le salarié doit également signaler toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection (Art L.4131-1 du code du travail). Toutes les informations concernant le danger grave et imminent peuvent être consignées par écrit sur le registre prévu pour cet usage (disponible au service HSE).

PLAN DU SITE



Piétons : lors de vos déplacements :

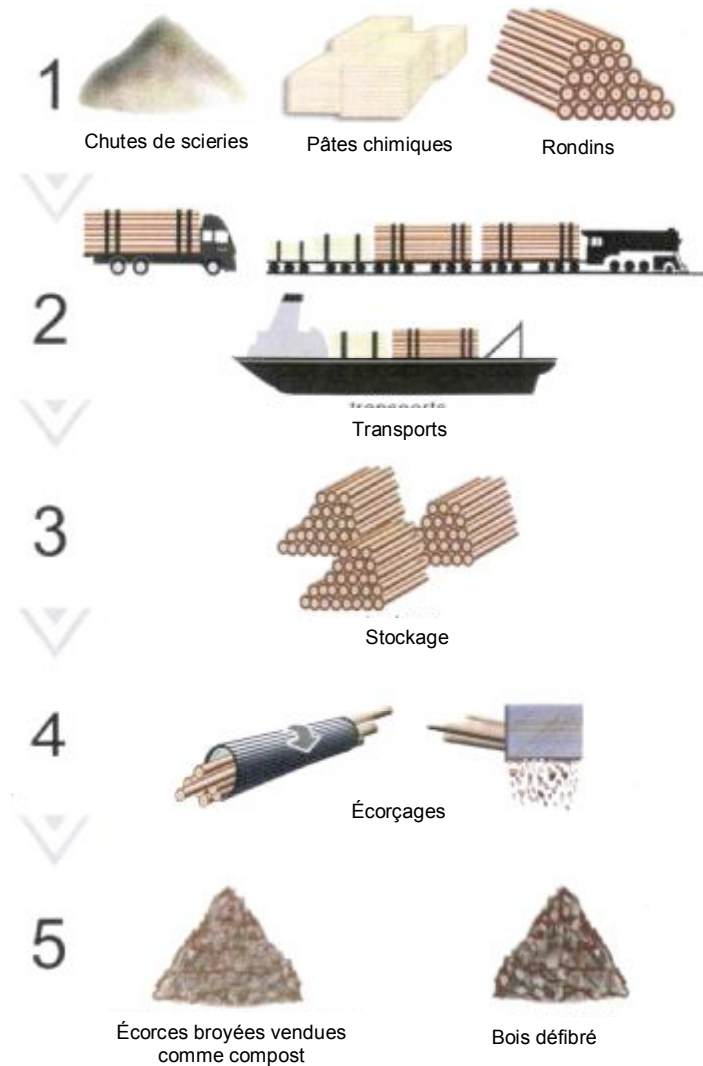
- Emprunter les passages et allées réservés aux piétons, les trottoirs,
- Se déplacer sans courir,
- Tenir les rampes des escaliers,
- Analyser votre environnement de travail, ne pas circuler dans les zones de manœuvre d'engins de manutention,
- Prêter une attention particulière aux engins, camions, wagons, et s'assurer que les conducteurs des camions et engins de manutention vous aient vus (sans générer un risque),
- Ne pas se faire transporter à bord d'un engin de manutention.

Se référer aux consignes particulières des secteurs :



QUELQUES EXPLICATIONS SUR LES ETAPES DU PROCESS

Depuis plusieurs années, la sécurité, la qualité et le respect de l'environnement sont des valeurs que prône Stora Enso tout au long de son process. Nous nous engageons donc à maîtriser les risques durant toutes les étapes de la fabrication du papier. Voici le descriptif du process :



ATMOSPHERES EXPLOSIVES (ATEX)



Dans l'entreprise, certains activités ou stockage de matières premières (produits chimiques – poussières de bois) présentent un risque d'explosion. Dans les locaux, ces zones sont identifiées par le pictogramme ci-contre.

Dans ces zones, des consignes précises doivent être appliquées afin d'éviter le risque d'incendie :



- Interdiction de fumer et de générer une étincelle



Cuvier stockage amidon

RISQUES CHIMIQUES



Certaines opérations nécessitent la manipulation de produits chimiques. Il est donc impératif de savoir décoder les symboles.



J'ALTERE LA SANTE

J'empoisonne à forte dose
J'irrite la peau, les yeux et/ou les voies respiratoires
Je peux provoquer des allergies cutanées (eczéma)
Je peux provoquer somnolence ou vertige



JE TUE :

J'empoisonne rapidement même à faible dose



JE RONGE :

Je ronge la peau/les yeux
J'attaque les métaux



JE NUIS GRAVEMENT A LA SANTE :

Je peux provoquer le cancer
Je peux modifier l'ADN
Je peux nuire à la fertilité de certains organes, altérer le fonctionnement de certains organes



JE FLAMBE :

Je peux m'enflammer au contact d'une flamme, d'une étincelle, sous la chaleur



J'EXPLOSE :

Je peux exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, sous la chaleur



JE FAIS FLAMBER :

Je peux provoquer ou aggraver un incendie (oxygène)



JE SUIS SOUS PRESSION:

Je peux exploser sous l'effet de la chaleur
Je peux causer des brûlures liées au froid



JE POLLUE :

Je provoque des effets néfastes sur les organismes aquatiques

Lorsque l'étiquette stipule que le produit est dangereux, il est impératif de prendre certaines précautions. Porter les équipements de protection :



Lire attentivement l'étiquette du produit et consulter la Fiche de Données de Sécurité accessible sur INTRANET :

Service / QHSE / onglet fiche / Sélectionner votre secteur et entrer le nom du produit

S'il y a projection, rincez-vous abondamment à l'eau (utiliser les douches de sécurité et les rincez œil) et mettez de la diphotérine (disponible dans les armoires à pharmacie)



Bois défilé



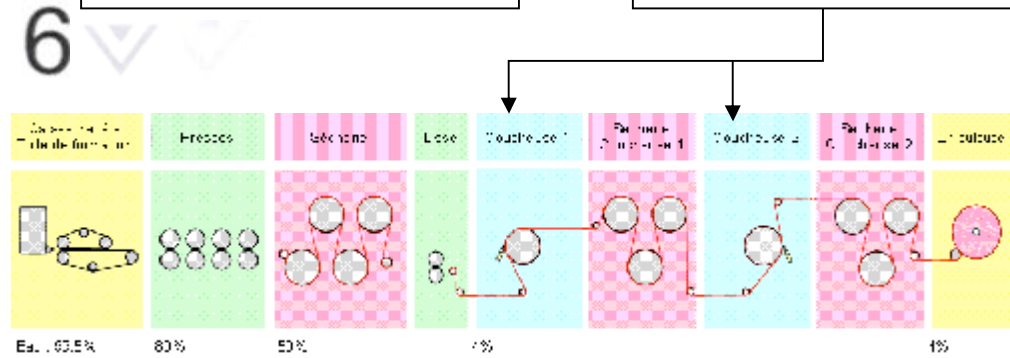
Fibres de cellulose achetées

Pâte thermomécanique + Pâte chimique

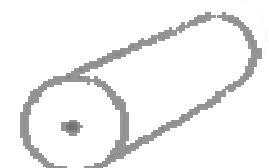
Pigments

Liants

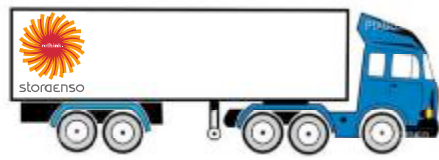
Sauce de couchage



Bobines filles

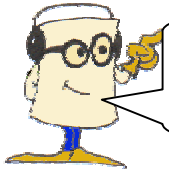


Bobine mère



Nos clients

ORDRE ET PROPRETE



Respecter l'ordre et la propreté est la garantie d'une plus grande sécurité au quotidien et d'un savoir vivre en collectivité

Le désordre est à l'origine de nombreux accidents : Sols souillés par des produits gras, liquides, encombrés par des outils, des pièces de machines,...



...Pour éviter les chutes, les glissades, nettoyer au fur et à mesure et ranger la zone de travail



Les bonnes pratiques :

- Ranger son poste de travail,
- Tenir propre son poste,
- Signaler toutes les zones dangereuses générant une situation à risque,
- Dégager les issues de secours et garder accessibles les moyens d'extinction en cas de départ de feu.



TRAVAUX ELECTRIQUES

Le courant électrique peut provoquer de graves brûlures aux points d'entrée et de sortie ainsi qu'aux organes qu'il traverse, des arrêts respiratoires, voire même des arrêts cardiaques.



L'intervention à l'intérieur des locaux et sur les installations électriques nécessite obligatoirement une « **habilitation électrique** ».

CONSIGNATIONS DES FLUIDES

L'opération de consignation est l'ensemble des dispositions permettant de mettre une installation hors service ; de façon qu'aucune intervention ne soit possible sans l'action volontaire de tous les intervenants. La consignation garantit la sécurité des personnes pendant toute la durée des travaux sur une machine, un appareil.



TRAVAUX SPECIFIQUES

Certains travaux sont soumis à la délivrance d'un permis, tel que le **permis de feu**, le **permis de travail en espace confiné** (cuvier, cylindre, ...), le **permis de fouilles**. Ces permis sont nominatifs et ne sont valables que pour une durée déterminée et délivrés par les pompiers en interne.



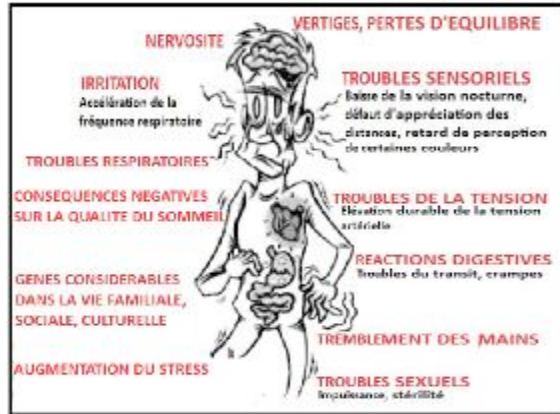
Permis de travail en espace confiné : une analyse de l'air est effectuée afin de contrôler les gaz dans l'atmosphère. De plus, durant toute la durée de l'opération le personnel à l'intérieur de l'enceinte confinée doit porter, sur lui, un détecteur de gaz afin d'avertir en cas de dépassement des limites de concentration.

LE BRUIT

LE BRUIT : Le risque Devenir sourd

Le bruit peut entraîner des lésions très importantes. L'intensité sonore, le caractère continu ou impulsif du bruit et la durée d'exposition sont des paramètres importants pouvant provoquer, entre autres, une surdité.

Les conséquences du bruit :



Le bruit est à l'origine de nombreuses surdités mais aussi d'autres pathologies (stress, fatigue, ...).




Ce panneau situé à l'entrée d'un local ou sur une machine indique que les nuisances sonores sont supérieures à 85 Db(A).

LE PORT DES PROTECTIONS AUDITIVES EST DONC OBLIGATOIRE !

RISQUES « PAPETIER »



 Le **point rentrant** est un risque majeur dans les installations de papeterie. En effet, à de nombreux endroits de la machine, il y a ce **risque d'entraînement**. Il est par conséquent **strictement interdit de s'en approcher**. Ces zones sont également protégées par des carters de protection pour éviter le risque.

Les outils tranchants :

Les lames de couchage, les molettes et couteaux peuvent provoquer des risques de coupures profondes. **Lors de la manutention le port de gants anti-coupures est obligatoire.**



Les températures :

En sécherie, les températures sont comprises entre 80°C et 90°C. A ces fortes températures, le risque de malaise et de déshydratation existe. En cas d'intervention, prévenez vos collègues et une personne restera postée à la porte de la sécherie.

Le câble d'embarquement :

Le câble d'embarquement est utilisé tout au long de la machine à papier. Il est utilisé pour l'engagement de la feuille dans la MP5. Il est constamment en mouvement et présente donc un risque de coupure, de brûlures et d'entraînement. **N'y mettez donc pas vos mains lorsque le câble est en mouvement.**

Utilisation de souffleur à air :

Lorsque vous manipulez un souffleur à air, le risque de projection de corps étrangers dans les yeux est connu (poussières, papier, ...). Les lésions oculaires peuvent être importantes et détruire votre vision.

Lors de ces opérations, le port de lunettes de sécurité est obligatoire.



CONDUITE DES ENGINS

Conducteur d'engins : Pour conduire un engin de manutention, vous devez impérativement être muni d'une autorisation ou d'une habilitation délivrée par le service Hygiène Sécurité Environnement.

Cette autorisation n'est délivrée qu'après avoir reçu :

- Une photocopie de votre formation théorique et pratique (CACES, Pont),
- La connaissance des lieux effectuée par un instructeur Stora Enso,
- Votre aptitude médicale à la conduite d'engin de manutention.



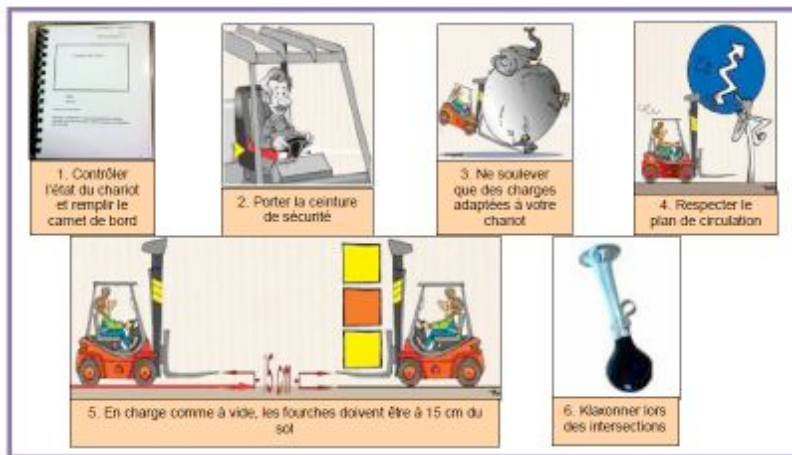
Titre d'autorisation pour le personnel Stora Enso



Titre d'habilitation pour le personnel extérieur, pour les intérimaires, pour les stagiaires (selon certaines conditions)

Il est interdit de téléphoner en conduisant des engins (et plus généralement au volant d'un véhicule)

Voici quelques consignes à respecter sur notre site :



Il est interdit de vous faire transporter ou de transporter des personnes. Vous risqueriez de tomber et de vous faire écraser.



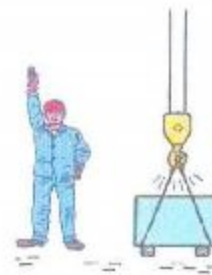
OPERATION DE LEVAGE DES CHARGES

Mécaniquement (à l'aide d'un pont roulant) :

Seul le personnel formé et habilité peut lever des charges, mécaniquement, pour cela :

- S'assurer que les élingues textiles ou acier ne sont pas détériorées
- Respecter les capacités maximales de charge
- Ne jamais laisser une charge suspendue sans surveillance
- Délimiter un périmètre de sécurité lors de la manutention
- **N'autoriser personne à passer sous la charge**

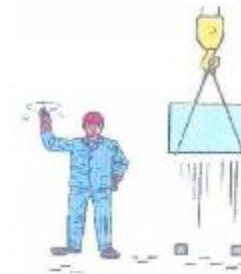
Raidir les élingues sans soulever la charge



Soulever légèrement la charge. Vérifier le bon équilibre.



Elever la charge à hauteur de transport



Manuellement :

Une mauvaise posture peut engendrer une fatigue inutile, des douleurs, des accidents du travail et des maladies.



- Porter les Equipements de Protection Individuelle (gants, chaussures de sécurité, ...),
- Adopter une posture ergonomique pour éviter des douleurs lombaires, Garder le dos droit,
- Faire travailler les jambes plutôt que le dos,
- Demander de l'aide pour manutentionner.